

COMPTE – RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/02/2012

Etaient présents : PICHOU Christian -VEYRAT Robert - OUGIER Jean-Patrick - CROUZET Louisette – DIEUDONNE Laurent–HOSTACHE Jean-Claude GARNOT Pascal – GUTHON Bernard

Etait excusée : - SILLON Caroline

Etaient absentes : DUSSERT Sandrine MATHON Colette —

SACO Prise de compétence totale

Monsieur le Maire Adjoint rappelle la délibération N° 2011-39 pour les travaux de mise en sécurité du hameau des Chazeaux. Il indique qu'un appel d'offres a été lancé en procédure adaptée pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre concernant ces travaux.

La date d'envoi de l'appel d'offres était le 21 novembre avec remise des offres fixée au 15 décembre 2011 à 17 H. Trois offres sont parvenues dans les délais et ont été ouvertes et analysées en commission.

Il est proposé de retenir l'offre de l'ONF Service RTM de l'Isère domicilié 9 quai Créqui 38026 GRENOBLE pour un montant de 14 600.00 € HT

Le Conseil Municipal décide de passer un marché de maîtrise d'œuvre avec l'ONF Service RTM de l'Isère domicilié 9 quai Créqui 38026 GRENOBLE pour un montant de 14 600.00 € HT.

CONGRES DES MAIRES – REMBOURSEMENT DES FRAIS

Monsieur Robert Veyrat, 1^{er} Adjoint, informe le Conseil Municipal que le Maire et le 2^e Adjoint se sont rendus au Congrès National des Maires qui s'est tenu du 22 au 24 novembre 2011 à Paris.

Il est proposé de prendre en charge, sur justificatif, les frais afférents à ce déplacement.

Le Conseil Municipal décide de procéder au remboursement «aux frais réels », sur présentation de justificatifs des dépenses de déplacement et d'hébergement des élus ayant représentés la commune au Congrès des Maires 2011 à Paris

APF AUTORISEE

Le Maire-Adjoint rappelle au Conseil Municipal la délibération du 22 juillet 2009, autorisant la mise en place, sur la commune, d'une association foncière pastorale (AFP) autorisée.

Il fait part de la pré-étude réalisée par l'ADASEA Isère puis la Chambre d'Agriculture de l'Isère sur ce projet de création d'une AFP.

Le Conseil Municipal décide de poursuivre la procédure en sollicitant de la préfecture de l'Isère la mise à l'enquête publique du projet d'Association Foncière Pastorale autorisée sur la commune du Freney d'Oisans.